République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GENERAL

Procès - verbal N° 18

Séance extraordinaire

du jeudi 13 janvier 2011 à 20 h 00

à

l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2010
3. Nomination d'un membre de la commission des naturalisations et des agrégations, en remplacement de Marie-Claire Nussbaum, démissionnaire
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la modification partielle du plan d'aménagement local (PAL), secteur de Thielle
5. Motions et propositions
6. Interpellations et questions
7. Lettres et pétitions
8. a) Communications du Conseil communal
   b) Communications du bureau du Conseil général
9. Divers

* * * * *

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, la séance n'a pas été enregistrée. La rédactrice du PV remercie toutes les personnes qui ont bien voulu lui remettre leurs interventions. Les autres lui pardonneront certainement de ne pas être exhaustive.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, ouvre la séance, souhaite la bienvenue au public, à la presse, ainsi qu'aux conseillers généraux et communaux présents.

Il souhaite à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour l'année 2011 et cite Jules Renard :
« - Je vous apporte mes vœux. - Merci, je tâcherai d'en faire quelque chose ! ». Que 2011 vous apporte à tous santé, travail, amour, joie et félicité.

Il souligne que voici plus de 35 ans qu'un CG n'a pas siégé au mois de janvier !

Ce CG sera placé sous les augures du jeu et, à ce propos, rappelle cette fameuse Loi de Murphy : « Un Smith & Wesson bat quatre as. ».

Il a remarqué que le remplacement au bureau de Mme M. Dubois Passaplan (ELT), vice-secrétaire, a été effectué par M. C. Hämmerli (ELT).

1. Appel

Présents : 34	Excusés : 7	En retard : 0	Absent : 0	Majorité : 18

Excusés : Mmes M. Dubois Passaplan (ELT), S. Penaloza (ELT), S. Praz (PLRT), C. Schmid (PLRT) ;

MM. B. Gomes (PSLT), J.-D. Röthlisberger (PLRT) et J. Wunderlin (ELT).

M. S. Girardin (ELT), président du CG, rappelle que les intervenants sont priés de se lever et de parler devant le micro afin que le public puisse entendre leurs interventions.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2010

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2010 est accepté à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre de la commission des naturalisations et des agrégations, en remplacement de Marie-Claire Nussbaum, démissionnaire

Mme S. Fassbind (PSLT) propose M. Quentin Estève (PSLT), élu tacitement.

- Applaudissements -

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la modification partielle du plan d'aménagement local (PAL), secteur de Thielle

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale qu'un certain nombre de documents vous ont été remis. Il ouvrira d'abord la discussion sur le rapport puis sur l'arrêté. Il précise que si le rapport n'était pas accepté, l'arrêté ne le serait pas non plus.

Avant de passer la parole au CC, il aimerait citer Alphonse Allais : « Il y a des circonstances où il faut s'abstenir de jouer à la bourse, aux courses, au baccarat ou à la roulette : primo, quand on

n'a pas les moyens et secundo, quand on les a. ». Messieurs les conseillers communaux, faites vos jeux !

M. J.-M. Germanier (cc) signale que ce rapport est le fruit d'un grand travail du CC. Il comporte une partie financière et une partie urbanistique. Daniel Rotsch ne manquera donc pas de compléter ses dires si nécessaire.

En préambule, il indique que le CC souhaite valoriser la parcelle n°882 du cadastre de Thielle-Wavre en la vendant afin de permettre la construction d'un parking souterrain pour le casino, la surface de la parcelle n°883 du cadastre de Thielle -Wavre, propriété de SI Thine SA, n'étant pas suffisante pour accueillir et le bâtiment et le parking du casino, ainsi que l'extension éventuelle de l'hôtel Ibis 3 Lacs Neuchâtel.

Pour rappel, nous vous avions présenté en juin 2010 un rapport d'information concernant le projet d'implantation d'un casino et de réaménagement de la zone de tourisme de Thielle où nous nous étions aventurés à dire qu'il s'agissait d'un projet évolutif. Le 2 septembre 2010, nous avons organisé, ici dans cette salle, une séance publique d'information afin de présenter le projet visant à implanter un casino à Thielle, en présence des sociétés porteuses du dossier, où pas loin de 250 personnes sont venues s'informer. Le 16 décembre dernier, nous avons à nouveau organisé une séance publique d'information concernant la modification partielle du plan d'aménagement, sujet que nous traitons ce soir. Une 20aine de personnes ont assisté à cette soirée.

Le CC souhaite étendre la zone d'utilité publique (ci-après : ZUP) en zone de tourisme (ci-après : ZT), où il est prévu d'implanter le parking souterrain. Dans l'hypothèse où la commission fédérale des maisons de jeux, respectivement le Conseil fédéral, n'accordait pas la concession au projet de casino à La Tène, la modification du PAL resterait valable et nous nous devrons alors de trouver une autre alternative pour valoriser cette parcelle car nous souhaitons une zone homogène.

Par rapport aux documents que nous avons mis à votre disposition, certaines modifications d'ordre cosmétique ont depuis lors été apportées par le service de l'aménagement du territoire (ci-après : SAT), que vous avez pu consulter sur le site Internet de la commune. Le CC vous a ainsi donné la possibilité de vous faire la meilleure opinion possible sur ce dossier. Le nouvel arrêté portant modification partielle du plan d'aménagement local a d'ailleurs été déposé sur vos tables.

La bonne nouvelle, c'est que le 31 décembre 2010, le Casino Les 3 Lacs SA a déposé sa demande de concession sur le territoire de notre commune. Le CC s'en est particulièrement réjoui.

Le conseil d'administration d'ESCOR Casinos & Entertainment SA s'est retiré du projet pour se concentrer sur son autre candidature déposée à Zurich pour un casino de type A, projet devisé à 40 millions. Il en a été averti personnellement le 31 décembre. C'est le groupe Sunset Casino SA qui reprendra le dossier de La Tène, pour lequel il a participé à la mise sur pied.

Un point important est de prévoir un parking souterrain pour minimiser les nuisances sonores et l'impact visuel pour les voisins.

Des discussions stratégiques ont eu lieu au sujet du casino et selon Sunset Casino SA, pas plus tard que cet après-midi, il semblerait que ça va se jouer entre deux candidats. La commune n'aura finalement que peu de choses à dire. Après, ce sera à l'économie privée de réagir.

Les partenaires travaillent de concert avec l'administration depuis deux ans maintenant et nous avons eu l'occasion de faire le point de la situation avec Fernando Mutti, qui va mettre des fonds propres pour 5 millions. Nous avons bien compris que ce groupe veut compléter son marché de

casinos. ESCOR Casinos & Entertainment SA paraissait peut-être un petit peu faible par rapport aux groupes français.

Pour découpler le risque, la nouvelle équipe devrait se composer, d'une part, d'un investisseur immobilier et, d'autre part, d'un exploitant reconnu dans le monde des casinos lequel intégrerait la société Casino Les 3 Lacs SA. L'exploitant verserait alors un loyer à l'investisseur immobilier pour couvrir la mise à disposition des locaux concernés. Vous l'aurez compris, la réussite de notre dossier laténien est conditionnée à la constitution, par Sunset Casino SA, de l'équipe la plus performante possible. Et c'est cette équipe, qui, en finalité fera l'objet d'une expertise approfondie de la part de la commission fédérale des maisons de jeux. On a déjà discuté de tout ceci avec Sunset Casino SA et convenu d'un rendez-vous demain après-midi. Le CC a demandé la transparence et il reste enthousiaste concernant notre projet.

On pouvait supputer qu'il n'y aurait pas de projet de casino à l'Ouest, mais il en reste trois : à la Rotonde, au Touring et à La Tène. Maintenant, il faut peser les avantages et les désavantages mais notre commune a une belle carte à jouer. Le professeur Claude Jeanrenaud, de l'Université de Neuchâtel, a rendu un rapport concernant l'étude d'utilité économique de l'implantation d'un casino B, qui montre un certain nombre de choses intéressantes. Ses prévisions sont relativement optimistes pour nous. Nous avions compté sur un chiffre d'affaires du casino de 20 millions, mais le professeur Jeanrenaud l'estime à 31 millions, ce qui alimenterait une rente entre 450 et 700'000 francs. Il estime que dans 5 ans, les recettes pourraient se monter à un million, ce qui nous incite à poursuivre ce dossier avec enthousiasme.

Pour le reste, il s'agit d'une décision technique liée à la construction elle-même.

C'est pourquoi nous vous demandons de prendre en considération notre rapport et d'accepter le projet de modification partielle du PAL par le passage de la ZUP en ZT, avec ou sans casino.

M. P. Villa (PLRT), au nom de la commission financière, signale que juste avant cette séance du CG, cette dernière a débattu longuement sur ce sujet et a décidé d'accepter cette modification du PAL à la majorité des membres présents.

M. L. Siliprandi (PLRT), au nom de la commission d'urbanisme, signale que c'est le 8 décembre passé que les commissions d'urbanisme et de circulation ont été réunies à l'ancienne Maison de commune de Wavre pour traiter de ce sujet.

Après une brève introduction du CC, les différents aspects, administratifs, techniques, urbanistiques et environnementaux, nous ont été présentés par Norbert Jouval, du bureau Urbaplan, mandaté par les promoteurs pour l'établissement de ces études. Les commissaires ont ensuite eu tout loisir de poser des questions.

D'emblée, il nous est apparu que dans les domaines nous concernant, le rapport présenté était extrêmement complet et détaillé. Il a par exemple été très apprécié que les concepts de circulation prennent compte des variantes avec et sans rond-point.

Les seuls éléments non évoqués dans ce rapport, relatifs spécifiquement à la circulation de chantier, seront traités au niveau opérationnel, c'est-à-dire lors de la demande de sanction.

Au terme de ces débats et convaincus par le projet présenté, c'est à l'unanimité de leurs membres présents que les deux commissions ont accepté cette demande de modification du PAL.

M. D. Jolidon (ELT) signale que l'Entente de La Tène remercie le CC et l'administration pour les rapports très complets et les nombreuses informations qui nous permis de bien analyser la situation.

L'Entente dira oui pour le bien et le développement futurs de La Tène.

M. T. Smith (PLRT) signale que le PLR a accueilli le rapport avec enthousiasme ! D'abord, parce qu'il s'agit d'un projet qui confirme le dynamisme de notre commune et de ses dirigeants. Ensuite, parce que c'est un projet bien conçu et solidement préparé.

Le rapport prévoit l'extension de la zone de tourisme pour y construire un casino.

Par l'adaptation des prescriptions réglementaires de la zone, l'agrandissement de l'hôtel Ibis 3 Lacs - 3 étages au lieu de 2 - devient possible, ainsi que la réalisation d'un parking.

Souterrain, ce parking de 110 places est une solution intéressante, contribuant à la qualité du dossier et à l'esthétique du futur site.

Lors de sa séance de préparation du mardi 11 janvier, les membres et sympathisants du PLR La Tène ont soutenu ce projet à l'unanimité puisque :

- il crée des emplois qualifiés et renforce ainsi l'attractivité de la commune
- il permet de renforcer de façon marquante le soutien aux activités culturelles et sportives de la collectivité et ainsi son rayonnement
- il valorise une parcelle propriété de la commune difficile à urbaniser autrement
- il permet à l'hôtel Ibis 3 Lacs de se développer sur ce site, confirmant ainsi son implantation à long terme

La construction d'un giratoire sur la T10 pour faciliter l'accès du site, et pour éviter des mouvements supplémentaires dans la localité de Thielle, est considérée comme primordiale. Le groupe PLRT demande donc au CC que la réalisation du giratoire se fasse aussi vite que possible afin de minimiser les dérangements par le trafic pour les habitants du quartier.

Le groupe PLRT s'accommode du risque de devoir payer d'ici à 10 ans l'indemnité de plus-value chiffrée à 173'000 francs suite à l'affectation en zone touristique d'une zone jusqu'ici d'utilité publique. Il est en effet convaincu qu'un projet complémentaire pourrait être développé en cas d'échec du projet de casino.

Nous remercions le CC pour le travail accompli jusqu'à ce jour et attendons avec confiance la suite du projet.

M. M. Borel (PSLT) signale que le groupe socialiste s'est penché avec attention sur le rapport du CC ainsi que sur les importantes annexes livrés, relatifs à la modification partielle du plan d'aménagement local (PAL), secteur de Thielle, lors de sa séance de lundi passé. Pour être tout à fait rigoureux, il ne devrait plus parler de PAL puisque la dénomination a été changée dans les papiers qui viennent de nous être remis. Vous comprendrez néanmoins qu'il gardera cette dénomination dans le cadre de ce rapport.

Ce rapport a suscité plusieurs réactions qui portent, finalement, plus sur la suite des opérations et des événements que sur la modification du PAL proprement dite.

Il est en effet assez désagréable de devoir se positionner sur un rapport qui ne mentionne même pas le désistement in extremis de la société ESCOR SA, principal acteur du projet, motivant les modifications demandées ce soir. Plusieurs d'entre nous ont la désagréable impression que l'on met la charrue avant les bœufs et que l'on déroule précipitamment le tapis rouge, de manière très intéressée, vis-à-vis d'une entreprise privée alors même que les dispositions d'aménagement du territoire se montrent souvent beaucoup plus rigides vis-à-vis d'un simple particulier. Et tout cela même sans vraiment connaître notre réel partenaire !

Par ailleurs, alors même que le groupe socialiste souhaite ardemment que la commune développe une réelle politique claire en matière de gestion du patrimoine foncier communal,

notre Exécutif part à nouveau de l'idée, considérée comme acquise, que la seule solution d'avenir passe par la vente du terrain communal et méprise ainsi notre avis exprimé pas plus tard que lors du précédent CG !

Nous souhaitons par exemple que l'option du droit de superficie soit étudiée.

Il tient quand même à souligner que ces projets, pour lesquels notre Exécutif ne cache pas son enthousiasme, ne sont possibles que parce que la commune possède encore un peu de terrain. Vendre systématiquement tous les terrains privés communaux restants fait preuve d'une vision à court terme et revient à priver nos successeurs de toute maîtrise foncière et donc de beaucoup d'opportunités d'initier des projets ou, tout au moins, d'en être partie prenante. Après nous, le déluge ? Les deux derniers CG nous démontrent pourtant bien que des terrains, de prime abord même mal situés, peuvent toujours servir à l'initiation de projets porteurs pour la commune.

Mais finalement, la question qui nous est posée ce soir n'est pas directement liée aux sujets mentionnés plus haut. Gardant la tête froide, nous nous sommes penchés strictement sur l'arrêté et sur les modifications qu'il propose pour ce PAL. Force est de constater qu'il permet une réelle valorisation d'un terrain communal tombé quelque peu en désuétude suite à la fusion des communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier. L'étude nous paraît approfondie et rend le projet crédible. Nous remercions, à cette occasion, notre Exécutif pour la qualité des documents remis.

De plus, personne ne regrette la densification des constructions autorisées par le changement d'affectation de la ZUP en ZT, par là l'augmentation du taux d'occupation maximum ainsi que par l'augmentation de la hauteur à la corniche.

En effet, ce terrain ne constitue certainement pas le plus beau point de vue de notre pourtant belle commune et le voisinage ne serait pas vraiment touché par les mesures préconisées.

De plus, cette valorisation du terrain resterait effective même si, d'aventure, le projet de casino ne se réalisait pas. Et, en l'acceptant, nous donnons également une chance claire au projet laténien de casino, ce qui n'est pas négligeable en période d'évaluation des projets concurrents.

La seule ombre au tableau qui persiste provient de l'imposition de la plus-value dont la commune devrait s'acquitter (environ 170'000 francs) dans le cas de figure où aucun projet ne verrait le jour sur ce terrain.

Nous posons donc franchement la question suivante : quelle garantie ou, à défaut, quelle réelle chance avons-nous de pouvoir différer ce paiement en fonction de la réalisation d'un projet exploitant cette plus-value ? Y a-t-il de nouveaux éléments de réponses qui seraient arrivés après la rédaction du rapport du CC ?

C'est donc, finalement, à une forte majorité que le groupe socialiste se positionne favorablement par rapport aux modifications du PAL proposées par l'arrêté sans, pour autant, faire siennes toutes les options futures mentionnées dans le rapport du CC.

M. A. Crameri (PSLT) exprime tout d'abord son étonnement de constater, que c'est par la presse, que depuis un certain temps, la grande majorité des informations pour des séances publiques, projets, intentions etc. du CC que nous sommes informés. A l'ère des contacts par courriels, il pense que le CC devrait nous communiquer prioritairement ces informations, soit par courriels, soit lors des séances du CG.

Il a d'ailleurs constaté que l'intérêt des habitants de La Tène est en diminution importante, car, si lors de la première séance publique environ 250 personnes étaient présentes, elles n'étaient plus que de quelques personnes, si on fait abstraction des représentants du CC, de l'administration, des membres du CG et de la presse.

Pourquoi autant d'empressement à modifier le zonage, alors que le Conseil fédéral ne va prendre sa décision qu'au mois de juin. Ce n'est que par la suite qu'il faudra continuer, à son avis, avec les démarches, si la concession est pour La Tène.

Cette proposition fait suite notamment au désistement d'ESCOR, dont la décision de vendre la demande de concession à Sunset Casino a été communiquée par ESCOR à la population par la radio le 31 décembre 2010 et par la presse les jours suivants, mais sans aucune information émanant du CC jusqu'à ce jour où il nous a communiqué sa version des faits.

Pourquoi le rapport parle-t-il d'une mise en place d'un parcage pour un casino, qu'il est précisé que les accords et les engagements ont été pris avec ESCOR Casinos, mais qu'au vu de son désistement du 31 décembre 2010, celui-ci n'est plus le répondant vis-à-vis des autorités de La Tène ?

Quel est le rôle du CC dans le désistement d'ESCOR ? Avait-il été informé ou est-ce qu'ESCOR s'est défilé, a vendu le dossier à Sunset Casino SA, avec domicile à Oberägeri, qui est géré par la société Gambera SA et qui a une licence pour la gestion de casinos délivrée par Gibraltar ? C'est d'ailleurs depuis Gibraltar que le contrôle se fait.

Il note en passant que, selon la presse, ESCOR s'est notamment retiré à cause de l'augmentation de l'investissement initial de 19 millions à 27 millions de francs, augmentation provoquée par les exigences de la commune, relatives notamment à la construction d'un parking souterrain, d'un mur antibruit, etc.

Quelle garantie peut-on avoir d'un tel montage et qui se trouve à Gibraltar ?

Qui va faire une affaire commerciale si la concession est délivrée pour le casino de La Tène ?

Cette société a comme but la gestion de casinos, avec des machines en Suisse et à l'étranger principalement sur les ferries, bateaux, paquebots de croisières, etc. Elle n'est soumise à aucun contrôle des comptes par un organe de révision. Elle a même renoncé à un contrôle restreint de ses comptes. Le président du conseil d'administration est un certain M. Mutti Fernando de Spreitenbach à Richterwil avec signature individuelle. L'autre membre du conseil d'administration est allemand et également avec signature individuelle.

Pas de sérieux notamment par le fait que Sunset Casino ne se soumet à aucun contrôle, alors qu'un casino avec des chiffres d'affaires supérieurs à 100'000 francs obligent une entreprise à être inscrite au registre du commerce et soumise aux lois suisses du contrôle des comptes.

Elle a été inscrite au registre du commerce le 31 mai 2010 avec un capital social de 100'000 francs, qu'elle a réduit le 5 octobre 2010 à 75'000 francs !

Pour résumer, le CC n'aura aucun moyen d'obtenir des comptes car, s'agissant d'une société non soumise aux contrôles, elle peut faire ce qu'elle veut.

Quelle garantie la société Sunset Casino a-t-elle donnée au CC sur les engagements et accords conclus avec ESCOR ?

Selon la presse, Sunset Casino cherche un exploitant du casino, c'est-à-dire que la concession pourrait être cédée à n'importe qui, sans que le CC puisse intervenir.

Il pense qu'une suspension de la procédure est indispensable, afin de pouvoir clarifier comment les choses vont se développer.

Par une suspension de la procédure de changement de zone, on va également éviter de devoir payer l'impôt sur la plus-value, si le casino ne se fait pas.

La suspension va permettre à la commune d'attendre et si la concession n'est pas obtenue pour La Tène, on peut, lorsque l'occasion se présente, modifier l'affectation et en faire une zone

mixte, une zone de tourisme ou une zone artisanale, ou même prévoir une zone pour l'implantation d'industries ou de sièges d'entreprises en plus de celles prévues par le Canton à proximité de cette parcelle.

Et si par hasard la concession était accordée par le Conseil fédéral pour un casino, rien ne presse pour passer à la modification de zonage, la prochaine séance du CG, après la décision du Conseil fédéral en mai 2011 est fixée le 30 juin 2011.

Les habitants de La Tène ont bien vécu durant des siècles sans casino et ce n'est surtout pas un casino qui va apporter du bonheur aux habitants de la commune. Peut-être quelques chanceux vont obtenir quelques gains, mais surtout des pertes pour la presque totalité des joueurs. Et surtout des problèmes sociaux, familiaux, d'addiction au jeu, etc.

Et ce n'est surtout pas la présence d'un casino qui va faire rayonner l'image de la commune, un casino n'apportant aucune technologie d'avenir.

Pour la commune et pour celles environnantes cela signifie plus d'aide et de prestations sociales, que les contribuables devront assumer pour aider celles et ceux qui vont vilipender l'argent qu'ils ont gagné avec de la sueur et des sacrifices.

Pour conclure, c'est en travaillant qu'il a été en mesure d'assumer ses responsabilités financières, sans jamais compter sur d'éventuels gains provenant de jeux de hasard.

Même le président du CG, dans son introduction, a donné son avis et, s'il a bien compris, la manière la plus sûre de ne pas perdre de l'argent, c'est de ne pas le dépenser dans des casinos.

Il conclut en demandant formellement de renvoyer le rapport et l'arrêté au moins tant que l'on n'est pas au clair, avec d'une part l'octroi de la concession et surtout de savoir qui va être le gestionnaire du casino.

Il vous remercie de votre écoute et vous demande de refuser l'entrée en matière.

M. R. Siliprandi (PSLT) signale, ce point de l'ordre du jour étant plus ou moins directement lié à notre affaire de casino, qu'il y reviendra en fin d'intervention, vous comprendrez pourquoi…

Mais puisque l'on parle d'ESCOR à la première page du rapport, et que le président de commune en a parlé, vous lui permettrez quelques mots sur le casino.

A cet effet, vous avez lu dans L'Express du 5 courant (il cite) : « L'un des concurrents pour un casino de luxe - est-il précisé - à la Rotonde investirait 20 millions. ». Et voilà le coup du stade de la Maladière qui recommence.

En effet, la société Kongress + Kursaal Bern SA a fait appel à Geninasca - Delefortries pour réaliser les plans de leur projet à la Rotonde.

Il ne sait pas si vous le suivez :

Stade de la Maladière = Geninasca - Delefortries / Burkhalter, alors conseiller communal !

Casino de la Rotonde = Geninasca - Delefortries / Burkhalter, cette fois conseiller fédéral et c'est Berne qui prend la décision.

Et là, il ouvre une parenthèse pour vous dire que de la part de son ami Didier Burkhalter, c'est de l'opportunité et c'est bien vu car il défendait sa commune et il suppose qu'il la défendra encore si la possibilité lui en est donnée.

En effet, pendant de longues années, lorsqu'il était conseiller communal à Neuchâtel, nous nous sommes vus tous les 15 jours au restaurant du Touring pour refaire le monde et il vous assure que l'on l'a refait souvent. Cela lui a permis de le connaître mais il n'a pas pu le faire changer

d'avis, lui non plus d'ailleurs…

Pour en revenir à notre article, alors pour couronner le tout, un dénommé Yves Montandon - il ne sait pas d'où il sort celui-là - mandaté par la société bernoise s'est permis de dire que les 3 projets en Ville sont excellents alors qu'il a des doutes sur le projet de La Tène. Mais, pour qui se prend-il cet individu ? C'est un type à mettre au pilori, payé par un concurrent et qui essaie de jeter le discrédit sur le projet de Thielle et d'instiller le doute dans les esprits.

A sa décharge, ce soudain changement d'ESCOR à Sunset Casino, lui a mis de l'huile dans les rouages.

Dans cette salle, on a parlé d'addiction. Que ce soit bien clair, que le casino soit à Neuchâtel ou à Thielle, si addiction il y a, c'est la même. Dès lors, autant que ce casino soit à Thielle et que les royalties en résultant tombent dans notre escarcelle plutôt que dans celle de la Ville.

Donc, il est capital et important de montrer notre volonté d'avoir ce casino à Thielle en mettant tous les atouts de notre côté.

Pour ce faire, il faut massivement voter ce changement de zone en la faisant passer de ZUP à ZT.

Mais si par malheur, la concession ne devait pas être octroyée au projet de Thielle, le groupe ESCOR, par sa volte-face, en sera le principal fossoyeur en jouant non pas à la roulette mais à la retirette, en pleine époque de la pilule qui, elle, risque d'être amère.

M. J.-M. Germanier (cc) n'a pas la prétention d'avoir noté toutes les questions mais il souhaite néanmoins déjà apporter quelques éléments de réponse.

S'agissant du droit de superficie, ESCOR avait laissé la question ouverte, à savoir la vente ou le droit de superficie. Le CC a trouvé plus facile de fixer un prix au m^2 tout en sachant que ce qui était proposé n'était qu'une base de discussion qui pourrait fort bien à nouveau s'orienter vers un droit de superficie si le besoin s'en faisait véritablement sentir.

Au niveau de la plus-value, on va vendre ce terrain 700'000 francs auxquels il convient de retrancher 170'000 francs dus à l'Etat et il nous restera quelque chose de net si le projet se concrétise. Sinon, nous avons 10 ans pour payer cette plus-value. Rapporté au budget annuel de notre commune (28 millions de francs), ce montant apparaît comme extrêmement modeste. En outre, l'Etat a laissé une porte ouverte pour une négociation ultérieure, convaincu que la décision soumise ce soir (dézonage / rezonage) est rendue prioritairement nécessaire pour que le permis de construire de l'éventuel casino soit délivré.

Ensuite, par rapport aux interrogations d'Adriano Crameri, il signale qu'il lui a déjà répondu de façon relativement longue lors de la séance précédente de la commission financière, c'est la raison pour laquelle, il ne souhaite pas s'étendre plus qu'il n'en faut sur le sujet.

Pour conclure, il rappelle qu'il n'y a personne dans cette salle qui ait les compétences nécessaires à l'évaluation du travail qui sera fait par la commission fédérale des maisons de jeux. Dans le cadre du casino de La Tène, cette commission va maintenant juger si Sunset Casino SA est capable de porter le projet, dans tous les domaines, addiction aux jeux, etc.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée par 32 voix contre 1.

L'arrêté portant modification partielle du plan et du règlement d'aménagement de Thielle-Wavre, secteur de Thielle, est accepté par 32 voix contre 1.

M. J.-M. Germanier (cc) signale qu'il est un président de commune heureux parce que vous avez laissé une chance à ce dossier. Nous pensons avoir tous les arguments nécessaires qui joueront en notre faveur et sommes enthousiastes. Le dossier d'ESCOR dans un premier temps, maintenant de Sunset Casino SA, est intéressant à tous points de vue. Une agence de communication suisse s'occupe de vendre notre dossier et ce n'est pas Didier Burkhalter qui va décider de l'implantation du casino neuchâtelois. C'est M. Jordan, de la commission fédérale des maisons de jeux, dans un premier temps, puis Simonetta Sommaruga qui décidera finalement de l'attribution de cette concession.

Encore une fois, merci au CG d'avoir accepté cette modification du PAL.

5. Motions et propositions

Aucune.

6. Interpellations et questions

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale qu'à ce point de l'ordre du jour, nous avons deux interpellations, de MM. Remo Siliprandi et Daniel Jolidon, ainsi qu'une question, de M. Eric Flury pour le groupe socialiste. Il leur passe la parole.

Première interpellation :

M. R. Siliprandi (PSLT) signale que le GASL a tenu sous la présidence de Daniel Jolidon, président, ceci en présence d'une trentaine de personnes, une assemblée générale extraordinaire en date du 27 octobre 2010. Un seul point figurait à l'ordre du jour : « La Tène Festival ».

Partant du principe 'qui ne fait rien ne risque rien', il a respecté l'engagement des organisateurs, qui n'a malheureusement pas été récompensé.

Un important déficit en est résulté, où le CC n'y est pas allé du simple denier du culte ni de la Thune du Gay, cher à Jacques Rolland, mais à la limite de ses compétences financières, c'est ce qui a été dit. C'est normal et il n'y trouve rien à redire.

Par contre, où il n'est pas d'accord, c'est que l'on ne dise pas la vérité en assemblée et cela devant témoins. En effet, il a posé la question suivante : « Concernant le matériel laissé sur place, soit la poutraison entassée sous les peupliers-carolins au Sud du terrain de football communal et à l'Est de la place de parc de La Tène, qu'en est-il ? ». Il lui a été répondu : « Il a été réduit aujourd'hui même. », soit le jour de l'assemblée. Il en a été satisfait.

Or, s'il a disparu de dessous les peupliers-carolins, au bout de la place de parc, il lui a été signalé qu'il y avait une 20^{aine} de m^3 de bois de poutraison entreposé à même le sol, sous la pluie et la neige, même pas couvert. Il s'est rendu sur place pour constater de visu que c'était vrai et qu'il y avait là une magnifique poutraison.

Alors ça, il ne peut pas l'admettre car il y a pour plusieurs milliers de francs de bois qui ne demande qu'à joyeusement pourrir. Vu les finances communales, c'est inquiétant.

Dès lors, ses questions sont les suivantes :

Cette poutraison est-elle à la commune ?

Si oui, pourquoi n'est-elle pas mise à l'abri au 1er étage du bâtiment communal abritant les cantonniers ?

Si pas possible, mais il ne verrait pas pour quelle raison, pourquoi n'est-elle pas couverte ?

Si ce n'est pas la nôtre, demande-t-on une location d'entreposage ?

Si cette poutraison appartient au GASL, vu la somme injectée par la commune dans le déficit de « La Tène Festival », cette dernière doit s'en occuper car comme vu plus haut, on peut quasiment dire qu'elle lui appartient.

De toute façon, que cette poutraison appartienne ou non à la commune, le résultat pour les gens du village ou d'ailleurs est le même. Il s'explique. Cette poutraison, entassée à même le sol, à tous les temps, sur un territoire communal, fait passer les Autorités pour des *j'm'en'foutistes*. En effet, il n'y a pas d'écriteaux sur les deux tas de poutres disant : « Ces poutres appartiennent au GASL. De ce fait, notre commune étant riche, le Conseil communal ne s'en préoccupe pas et laisse pourrir. ».

Pour éviter ces railleries de la part des citoyens, le CC, comme il s'agit d'un entreposage sur un terrain communal, doit donner les ordres nécessaires pour qu'il soit remédié à cet état de fait.
Donc, ou on débarrasse, ou on couvre, vu que plus loin, de vulgaires stères de bois sont couverts, mais on fait quelque chose. Merci de votre réponse.

M. D. Rotsch (cc) va essayer de répondre aux questions de M. Siliprandi, bien que ce point ne touche pas son dicastère. Malheureusement, il a été un tout petit trop vite dans l'énoncé de ses questions mais il va tenter d'y répondre du mieux possible.

Lors de l'assemblée générale du GASL, il avait effectivement été confirmé que les poutres issues du *Village* avaient été entreposées mais enlevées car, selon les informations en notre possession, quelqu'un avait un intérêt à reprendre ce bois.

Il n'appartient pas à la commune mais au GASL et des personnes sont intéressées à le reprendre. Selon nos dernières informations, les intéressés devraient très prochainement prendre livraison de ce bois. C'est une question de jours.

La commune n'encaisse pas de location pour l'entreposage de ce bois.

On pourrait effectivement prendre des mesures. La question sera débattue. Si le bois devait rester entreposé, le GASL mettra en place les moyens nécessaires pour le débarrasser.

Seconde interpellation :

M. D. Jolidon (ELT) signale que les tâches inhérentes au secrétaire des visites de la commission de la police du feu (ComFeu) sont nombreuses, importantes et gourmandes en temps.

Annuellement, cela commence par l'établissement du rapport annuel de l'année précédente. Le logiciel POLFEU utilisé par la commune de La Tène n'est pas parfait et il faut compléter, avec l'aide de l'administration, quantité de données. Le document finalisé est transmis à l'administration pour envoi.

Ensuite il faut préparer la première visite de bâtiments (entre 30 et 40 bâtiments). Pour ce faire, il faut analyser quels bâtiments sont concernés (le cycle de visite dépendant de la « dangerosité » du bâtiment, qui va de 1 à 8 ans en passant par 2 ou 4), en établir la liste et communiquer cette dernière à l'administration pour annonce dans le journal officiel ; entretemps, le secrétaire prépare les avis de passage (transmis à l'administration pour envoi) et les check-lists nécessaires aux contrôleurs le jour de la visite. La veille du jour J, il doit préparer les documents, se renseigner auprès de l'administration pour connaître les défections, les particularités et autres spécialités concernant la visite du samedi. Le samedi matin, en collaboration avec le président de la ComFeu, il répartit les visites entre les membres présents et participe aux visites.

Entre le samedi midi et le jeudi soir (soir de la séance de la ComFeu), il doit récapituler tous les cas présentant des irrégularités ou des points nécessitant un traitement particulier. Il envoie cette liste aux membres de la ComFeu. Lors de la ComFeu, il présente ces cas et la ComFeu détermine la nécessité d'envoyer une lettre au propriétaire du bâtiment non en ordre. Dès le vendredi, le secrétaire introduit les résultats de la visite dans POLFEU, établit les lettres en complétant ou modifiant les lettres créées par le logiciel, puis les transmet à l'administration pour envoi. Il est tenu ensuite de suivre les correspondances, le cas échéant d'envoyer jusqu'à deux rappels pour les propriétaires n'ayant pas répondu à l'attente de la ComFeu. L'exercice se répète encore trois fois durant l'année.

Selon une estimation assez fine, nous pouvons compter avec une moyenne de 60 minutes par visite de bâtiment, ce qui représente entre 120 et 160 heures de travail.

Il faut ajouter à cela :

- la mise à jour de POLFEU qui est un logiciel datant de quelques années, qui n'est pas perpétuellement on-line avec la base de données centralisées et n'est plus adapté à nos besoins. Les mises à jour portent autant sur la base de données (mise à jour sur un PC de l'administration) que sur le contenu des documents que POLFEU nous permet d'utiliser (lettres-type)
- les réponses au téléphone des personnes concernées
- les cas spéciaux exigés par l'ECAP (nouveaux règlements p.ex.), l'administration (nouveau logo) ou encore POLFEU (spécialités lors de la visite à intégrer dans la BD)

Il est à noter que les tâches des commissaires de la ComFeu sont toujours plus complexes, car les règlements régissant la prévention deviennent toujours plus importants et subissent les évolutions matérielles de manière toujours plus fréquentes.

Il demande donc au CC :

- le versement d'une somme de 1'000 francs au secrétaire des visites (actuellement M. Heinz Hoffmann) pour rétribution de son travail effectué en 2010
- de contrôler si des membres d'autres commissions sont dans la même situation et participent de manière extraordinaire à la bonne marche de leur commission et partant de la commune. Si tel devait être le cas, la même procédure devrait être appliquée pour ces personnes
- d'étudier la possibilité de transférer ces tâches à l'administration ou si cela est estimé nécessaire (c'est-à-dire que si le statu quo est conservé pour des raisons pratiques et efficientes) d'officialiser cette rémunération en l'adaptant à un taux horaire plus en adéquation avec la responsabilité nécessaire à ce travail

M. J.-M. Germanier (cc) répond que l'interpellation de M. Jolidon est vaste. Nous y avons prêté une oreille attentive et nous y répondrons lors de la prochaine séance du CG.

Question :

M. E. Flury (PSLT) signale que la question telle que posée sur papier devant vous reflète assez bien la problématique. Elle a la teneur suivante :

Il a été question à plusieurs reprises, durant l'année dernière, de réflexions liées à des projets de rapprochements entre les communes du Littoral Est. Une rencontre portant sur les sujets de rapprochements et de fusions a d'ailleurs réuni plusieurs membres des Exécutifs de ces communes.

Selon notre perception, les intentions allaient dans le sens de la recherche de possibles synergies visant des améliorations éventuelles dans le fonctionnement de nos entités, la réalisation d'économies d'échelle, mais aussi la participation au projet cantonal qui vise à réduire le nombre de communes de notre canton. Il nous semblait également qu'une entité regroupant un bassin de population qui pourrait atteindre les 20'000 habitants, en présupposant la participation des 8 communes, constituerait un partenaire qui aurait sa place à la table des discussions, au même titre que la commune de Neuchâtel et que les nouvelles entités qui ne manqueront pas de se créer ces prochaines années.

Ce lundi 10 janvier, s'est tenue à l'Espace Perrier une rencontre similaire qui regroupait cette fois-ci des conseillers communaux d'un autre groupe de 8 communes.

Conscients du fait que les discussions n'en sont qu'à leurs débuts, cette rencontre nous amène tout de même à nous interroger sur les conséquences régionales qu'entraînerait une mégafusion en un « Grand Neuchâtel » qui s'étendrait de « La Côte » jusqu'à Enges en passant par Valangin et par chez nous. Nous nous interrogeons sur l'absence lors de cette rencontre des communes de Cornaux, Cressier, Le Landeron et Lignières et nous demandons si cette nouvelle entité ne les isolerait pas un peu excessivement d'un point de vue régional tout en brisant du même coup toute possibilité de réaliser une entité « forte » à l'Est de Neuchâtel. Il nous semble qu'un rapprochement avec Valangin pourrait être considéré comme un bâton mis dans les roues du projet de fusion du Val-de-Ruz et nous nous étonnons de la présence de Peseux et de Corcelles-Cormondrèche dans ce grand projet alors qu'une récente votation populaire avait annihilé une proposition pourtant bien plus « naturelle » de fusion entre ces deux communes. Finalement, nous espérons que la valeur de la « dot de la mariée » ne constitue pas un critère trop pesant à côté d'une véritable vision régionale d'avenir.

Enoncé de la question :

A La Tène, quelles sont actuellement nos intentions face aux divers projets de rapprochements ou de fusions à venir et quels sont nos critères, nos conditions, nos volontés politiques régionales et nos priorités qui influenceront ces intentions ?

Il tient ce soir à remercier l'Exécutif et l'administration du communiqué de presse adressé aux conseillers généraux par courriel, relatif à la rencontre des CC de Corcelles-Cormondrèche, Enges, Hauterive, Neuchâtel, Peseux, Saint-Blaise, La Tène et Valangin du 10 janvier en vue d'examiner les voies et moyens de développer leurs collaborations et de construire ensemble l'agglomération du Littoral neuchâtelois.

On a également appris que notre Conseil national envisageait une fusion entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, sans que les Exécutifs de ces deux Ville n'aient été consultés.

Dans les 5 ou 8 dernières années, les fusions se sont mises en place de manière réfléchie. Nous, comme d'autres communes, cherchons à fusionner. Il y a maintenant un intérêt ponctuel qui surgit et il craint que l'on risque de perdre de vue un intérêt beaucoup plus global. Il craint aussi de voir s'installer une mésentente comme sur le Littoral Est.

Au Val-de-Travers, la volonté populaire a été respectée et les deux communes qui n'ont pas voulu fusionner sont réduites à conclure des contrats de prestations. Ces deux communes sont complètement isolées.

On va partir dans un système de fusions, localement ou moins localement, à court ou moyen terme et il semblerait que nous n'en sommes qu'au début.

Il pense que la question est ouverte aujourd'hui et encore pour quelques années.

M. J.-M. Germanier (cc) signale que le CC partage les préoccupations de M. Flury. Il a la volonté de ne pas laisser échapper une bonne occasion de fusionner, raison pour laquelle il participe à plusieurs études. Le choix se fera en dernière étape. On pourrait en dire un peu plus mais on a besoin de plus de temps. Dans les prochaines années, nous allons pouvoir apporter une réponse, réponse qui va évoluer au fur et à mesure de l'avancée de nos réflexions. Une réponse plus circonstanciée sera apportée lors du prochain CG.

M. D. Jolidon (ELT) a également reçu le communiqué de presse, adressé aux conseillers généraux par courriel, concernant la rencontre des CC de Corcelles-Cormondrèche, Enges, Hauterive, Neuchâtel, Peseux, Saint-Blaise, La Tène et Valangin du 10 janvier en vue d'examiner les voies et moyens de développer leurs collaborations et de construire ensemble l'agglomération du Littoral neuchâtelois Il y est dit que l'on est au tout début des tractations mais il ne lui semble pas. Dans la liste des personnes qui prendront part aux débats, il a remarqué que, pour La Tène, ce sont deux socialistes et que les deux autres tiers ne sont pas représentés. Pour les autres, il ne sait pas parce que l'on n'a que les noms et pas l'appartenance politique. Il trouve qu'il y a un risque de fusionnette. Combien va-t-on investir dans ces différentes variantes ? Et où va aller La Tène ?

M. J.-M. Germanier (cc) répond, par rapport à la représentation des deux socialistes, que l'Exécutif n'a pas de couleur politique et que l'on est fier de fonctionner comme ça.

Pour le *Nouveau Neuchâtel*, l'investissement, à ce stade, est de 50'000 francs en chiffres ronds, dont à déduire la participation du Canton, à se répartir entre les communes, soit 3 à 4'000 francs pour La Tène. Il ne serait pas admissible de ne pas participer à plusieurs projets si nous voulons pouvoir prendre la meilleure position pour la commune. Maintenant, nous dégrossissons le problème. Cela s'est passé de la même manière au Val-de-Ruz. Nous devons savoir quelles seront les conséquences pour notre commune. Nous sommes au début du processus et rien n'empêche notre commune de participer à une réflexion avec Neuchâtel pour l'instant. Des questions se posent, que ce soit d'un côté ou d'un autre, mais on vous informera quand on aura quelque chose de plus concret à dire.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, demande à M. Flury s'il est satisfait de la réponse du CC.

M. E. Flury (PSLT) ne se déclare aucunement satisfait mais il tenait à vous faire part de l'inquiétude du parti socialiste.

7. Lettres et pétitions

Aucune.

8. a) Communications du Conseil communal

M. R. Walther (cc) aimerait apporter une réponse à M. Remo Siliprandi concernant son intervention, lors de la séance du budget, à propos de la location des locaux de l'Espace Perrier, d'un montant inscrit de 70'000 francs. Il ne faut pas oublier que l'organisation de séances, par la commune, en écritures internes, représente un montant de 25'000 francs par an. Les sociétés locales bénéficient du demi-tarif, à savoir une remise de 18'000 francs. En additionnant ces montants, on arrive à une location de 113'000 francs et non pas de 70'000 francs. Il tenait à le préciser.

M. M. Luthi (cc) informe les membres des commissions de police du feu et de la salubrité publique que les dates retenues dans le calendrier des séances sont à intervertir. La commission de salubrité publique siégera le 26 janvier et celle de la police du feu le 27. Les autres séances seront fixées ou mises à jour lors de nos séances respectives de janvier.

M. J.-M. Germanier (cc) informe le CG que s'il a fait des heures supplémentaires ce soir, il aura congé le 17 février prochain, le CC n'ayant pas d'objet concret à traiter. Le prochain rendez-vous est donc fixé au 17 mars 2011.

M. D. Rotsch (cc) informe le CG concernant les travaux sur la rue des Essertons et le chemin du Chenevier. Suite à l'acceptation du crédit d'assainissement, les travaux débuteront la semaine prochaine, en principe le lundi 17. Les riverains en ont été informés lors d'une séance qui s'est tenue hier soir.

b) Communications du bureau du Conseil général

M. S. Girardin (ELT), président du CG, remercie sincèrement M. François Berner, tenancier de l'Auberge de La Tène, de l'agape offerte le 14 décembre dernier aux membres du CG et du CC.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, fait remarquer qu'Animatène se démène pour organiser des spectacles dans la commune. Elle fait face à un problème récurrent de bénévoles. Il invite donc tous les conseillers généraux à faire du bruit pour la soutenir. Les prochaines manifestations auront lieu le 23 janvier (La Tarentelle) et le 6 février 2011 (Carlos Martinez).

9. Divers

M. L. Siliprandi (PLRT) a une remarque plutôt technique concernant la circulation. Le BLS a loué depuis un certain temps des places de parc à une entreprise privée, devant la gare. On lui a fait remarquer que ces places ne sont pas réalisées correctement. Quand on fait des places de parc, on doit avoir la place pour manœuvrer, ce qui n'est pas le cas. Les places sont perpendiculaires au sens de la circulation et les automobilistes se retrouvent en infraction quand ils sortent. Il aimerait que le CC intervienne auprès du BLS pour remédier à cette situation. A-t-il reçu des autorisations ?

M. L. Siliprandi (PLRT) aimerait savoir si le CC ou l'administration a entamé une réflexion concernant l'envoi de documents du CC sous format électronique.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, précise que la première intervention de M. L. Siliprandi aurait peut-être dû se faire sous forme d'interpellation mais si le CC veut y répondre maintenant, il le peut.

M. M. Luthi (cc) répond que ce n'est pas la première fois que l'on entend parler de ce problème de parcage à la gare. Il est prévu de rencontrer le BLS la semaine prochaine et on va leur poser la question comme celle de l'avenir de cette gare car il y a différents problèmes à ce niveau-là. On va aussi leur demander s'ils ont demandé les autorisations nécessaires. Tout cela fait partie de notre programme.

Concernant l'envoi de documents sous forme électronique, M. Y. Boillod (administrateur communal) signale que tous les documents sont disponibles sur le site Internet de la commune. Certains rapports sont trop lourds mais peuvent être lus sous "http://www.grosfichiers.ch" ou un autre site de votre connaissance. On pourrait essayer de tout mettre sur notre site mais ce n'est pas possible pour les plans. Cela pourrait être le prétexte d'un développement Intranet. C'est à creuser mais pour l'instant la suppression de la version papier est encore musique d'avenir.

M. A. Crameri (PSLT) signale qu'il a bien entendu les propos de Daniel Rotsch concernant les travaux au Chenevier et on attend qu'ils se fassent.

Par contre, il est étonné que le CG du 17 février soit annulé à cause d'un manque de matière à présenter au CG, alors qu'au mois de juin 2009 une commission spéciale avait été élue et qui avait comme but de présenter rapidement un rapport concernant l'aménagement de la zone sportive de La Tène. Ce rapport a été déposé le 29 mars 2010 et le CG l'a accepté lors du CG du 17 juin 2010.

Or, à ce jour, aucun rapport n'a été soumis au CG, afin d'avancer dans l'aménagement de cette zone, où, notamment le club de pétanque attend depuis longtemps une décision pour qu'il puisse aménager une halle de jeu.

M. M. Luthi (cc) répond que tout cela est absolument faux. Ce rapport n'est pas dans les tiroirs. Nous avons mis une priorité cette année au terrain d'entraînement et à l'éclairage. M. Crameri, vous racontez n'importe quoi !

M. A. Crameri (PSLT) rétorque que c'est M. Luthi qui raconte n'importe quoi !

M. R. Siliprandi (PSLT) aimerait également remercier M. François Berner de l'apéritif offert le 14 décembre dernier. La démocratie y était représentée !

M. R. Siliprandi (PSLT) signale qu'il va devenir maintenant plus désagréable, car il aimerait revenir sur les fusionneries tout azimut.

Il a lu avec déplaisir dans *L'Express* du 8 janvier dernier : « Un Grand Neuchâtel sur trois districts, est-ce possible ? ». Il trouve que c'est un peu léger. Il aurait vu : « Un grand La Tène sur 5 cantons, est-ce possible ? ».

En effet, du moment où on se lâche, pourquoi ne pas fusionner de Genève à Bâle à travers les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura et Bâle ?

Pour lui, on a fusionné avec nos amis de toujours de Thielle-Wavre avec un plaisir évident et cela allait de soi. Ceci dit, on n'a encore pas digéré notre fusion, que maintenant on reparle de fusion au niveau cantonal, ceci sous la pression du Conseil d'Etat. De sa part, il y a mille et une façons de détourner l'attention des élus afin que ces derniers soient occupés ailleurs que par les avatars cantonaux.

Et alors, le « schmilblick » de tout ça, c'est prendre la Ville avec nous. On a déjà fait l'erreur une fois.

En effet, alors que l'on avait créé le Groupement des Communes du Littoral regroupant ces dernières du Landeron à Vaumarcus, ceci pour faire un poids suffisamment puissant vis-à-vis de la Ville, voilà t'y pas que, comme des ânes, nous (il dit nous parce qu'il y était aussi), nous prenons la Ville dans le Groupement. Débile, il vous dit.

En sortant de la séance de groupe lundi dernier, il tombe sur quelques amis faisant partie des Exécutifs des 8 communes concernées par ce projet. Il dit bien amis, car ce n'est pas parce qu'ils ont parfois des bêtes idées, que ce ne sont pas des amis.

Vous auriez vu ces mines béatement réjouies de ces dames et messieurs, vraiment des mines de celles et ceux qui sont en train, Mesdames, excusez-lui l'expression, de se faire « entuber » par la Ville.

Rappelons que cette dernière est demanderesse de cette mégafusion, ceci pas sans raison comme nous le verrons plus loin.

Oui, que voulons-nous, que cherchons-nous et pourquoi voulons-nous devenir « grand » ? Grand, vis-à-vis de qui, de quoi, puisque la Ville de Neuchâtel serait avec nous. Grand, vis-à-vis de La Chaux-de-Fonds ou alors pour nous voir plus grand dans le miroir et pour gonfler jusqu'à éclater comme la grenouille face au bœuf de la fable. Ou grand pour s'appeler le « Gross Neuchâtel ».

D'ailleurs, on lit bien dans le communiqué de presse à paraître demain dans le BCDN : « à l'organisation du nouveau Neuchâtel ». Ce n'est pas commencé que la Ville accapare déjà.

On dit qu'il faut voir l'avenir, qu'il faut penser à l'avenir, mais quel avenir, celui de la solidarité, par exemple fiscale où les forcenés de l'augmentation d'impôt trouveraient certainement satisfaction. Ou alors solidarité à l'image de la péréquation financière ? On en voit le résultat sur nos finances communales.

Non, l'avenir, à son humble avis, n'est pas celui-là. Comme le disait un grand président français, cet avenir, c'est la « chienlit ».

On lui dit qu'il ne faut pas toujours revenir en arrière mais lui y reviendra un instant car il y en a qui font carrière dans la neurasthénie.

Il vous rappelle que la Ville de Neuchâtel a toujours été jalouse et envieuse des réussites des autres communes. Pour rappel, en ce qui nous concerne :

1. La patinoire : un projet à Marin style Fleurier ou Ajoie avec 6'000 places ; aussitôt motion d'urgence au CG de Neuchâtel. Alors Neuchâtel construit sa patinoire sans rien demander ni proposer et après, présente la facture aux communes avoisinantes. C'est facile. C'est d'ailleurs pour cela que l'on ne fait pas partie du syndicat intercommunal. Et d'ailleurs, ça va si bien qu'il n'y a même plus de club de hockey à Neuchâtel.
2. Le théâtre : pour ceux qui s'en souviennent, lorsque le Centre de l'Habitat (qui abrite actuellement Manor) avait de la peine à tourner, nous avons eu plusieurs commerces qui l'ont occupé. En ce temps-là, il était question d'un nouveau théâtre en ville pour remplacer l'ancien devenu par trop vétuste. Votre serviteur a alors proposé de transformer le bâtiment du Centre de l'Habitat et d'y incorporer un théâtre régional. On aurait pu faire quelque chose d'assez grandiose et surtout, il y aurait eu les places de parc nécessaires, etc. Non, on a préféré aller mettre le théâtre dans l'emplacement « cougné » que l'on lui connaît, ceci bien sûr sans aucune place de parc comme la Ville en a l'habitude. Là, à nouveau, Neuchâtel a construit et a présenté la facture aux autres pour faire partie du syndicat. D'ailleurs, on y est.

Et il ne parlera pas du stade qui était primitivement prévu dans la région Est de notre commune. On ne sait pas, ou certains le savent et ont joué un jeu trouble, pourquoi par un coup de baguette magique, un projet du bureau d'architectes Geninasca - Delefortries est soudain sorti des astres tortueux et sinueux de la politique, et, sous la houlette du dynamique Didier, alors conseiller communal, le stade a vu le jour où il est.

Dès lors, si nous voulons absolument fusionner, personnellement il sera toujours contre, pourquoi prendre la Ville avec nous ? Pour l'aider à financer ses différents projets ratés, passés ou à venir :

- cette ville qui n'arrive pas à se diriger
- cette ville qui a tergiversé pendant 12 ans pour savoir où faire passer l'autoroute, augmentant d'autant les coûts. Remarquez, elle n'est pas seule responsable, l'Etat y est aussi pour beaucoup
- cette ville qui voudrait accaparer les différents services communaux afin de rentabiliser la partie communale du Centre de la Maladière qui coûte cher parce que surdimensionné.
- cette ville qui a fait un parking à la Place du Port et qui ne l'a jamais terminé, ni lumière, ni jet d'eau, parce que mal étudié et qu'il coule
- cette ville qui n'a même pas su garder un infime souvenir de l'Expo 02
- cette ville qui veut faire à grand coût un rond-point carré en son centre
- cette ville qui veut faire ou qui voudrait faire payer par d'autres l'aménagement des Jeunes Rives

  etc. etc.

Enfin, cela étant dit, tout ça pour en revenir à ces fusions appelées par certains comme la panacée aux problèmes des communes.

Alors comme avait dit un autre éminent président de l'Hexagone : « Donnons du temps au temps » et réfléchissons avant de commettre l'irréparable, mais surtout, évitons la Ville.

Ne vendons pas notre âme au diable.

La parole n'étant plus demandée, M. S. Girardin (ELT), président du CG, clôt la séance à 21 h 35 et souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.

La rédactrice du PV,

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général : Le président, La secrétaire,

S. Girardin A. Humbert